

## Séance du Conseil Municipal du 08 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOREAU Albert, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2021

Présents : M. PIGOREAU - Mme JULIEN – M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD – M. LEFERT – M. MOREAU – M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ – Mme CANY - Mme BLONDEAU – Mme MÉSANGE - M. ADAM

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Invité : M. MÉSANGE Thierry, Directeur de la transformation numérique à la C.A.T.V.

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier le Conseil Municipal pour leurs messages d'encouragement et de soutien pendant son traitement médical qui l'ont beaucoup touché.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

M. le Maire soumet le compte-rendu de réunion du 11 janvier 2021, à l'approbation du conseil municipal.

Mme MÉRAUD demande à remplacer la phrase suivante :

Dans le paragraphe 6 : Commissions communales, elle souhaite remplacer l'avant-dernière phrase « selon Mme MÉRAUD... extensibles. » par « M. MOREAU et Mme MERAUD indiquent que la marge de manœuvre de la commission à propos des travaux de l'église sera très faible, le bâtiment et les peintures étant classés Monument Historique ».

Par ailleurs, en qualité de Conseillère Municipale déléguée aux finances, Mme MÉRAUD rappelle que la liste majoritaire ayant inscrit à son programme les réfections de la toiture de l'église et du puits artésien de l'école, le budget ne permettra pas d'entreprendre beaucoup d'autres travaux ».

Dans le paragraphe 8 : Affaires diverses, elle demande d'ajouter la phrase : « Mme MERAUD invite les vice-présidents(es) à évaluer les besoins financiers de leurs commissions, en vue de la préparation budgétaire. »

Le compte-rendu est approuvé.

### **2. Désignation du Secrétaire de séance**

Madame TAILLARD est désignée Secrétaire de séance.

### **3. Mairie : câblage réseaux**

M. le Maire donne la parole à M. MESANGE Thierry, villersois, directeur de la transformation numérique à la CATV. M. MÉSANGE indique que la communauté d'agglomération souhaite s'investir dans le conseil-expertise pour les communes membres en les accompagnant dans l'utilisation de leurs logiciels informatiques, en organisant des formations spécifiques (exemple : plan d'adressage national à mettre à jour), et téléphonie numérique suite au déploiement du très haut débit. Dans le cadre du schéma intercommunal de la vidéo-protection, la C.A.T.V. va investir dans la prévention de la délinquance itinérante.

Dans le cadre de sa mission de conseil-expertise aux communes, M. MESANGE est venu à la mairie auditer notre installation téléphonique et wifi. Il a constaté que préalablement à l'installation de la fibre, des travaux de câblage étaient nécessaires à la mairie pour lui permettre de disposer d'une infrastructure réseau évolutive. La base informatique est située au sol entre deux armoires de rangement. Il est nécessaire de la déplacer, soit près du local technique, soit au local d'archives. De plus, la connexion WIFI n'est pas toujours correcte. Il propose d'ajouter 2 prises pour un branchement filaire dans la salle du Conseil et d'installer une borne wifi qui couvrirait l'ensemble de la mairie. Il propose d'installer un réseau filaire dans cette même salle, ce qui est plus performant et plus fiable. Par contre, le standard est encore adapté aux situations évolutives telles que la fibre. Cette nouvelle installation serait d'une grande fiabilité et capable de s'adapter aux nouvelles technologies dans l'avenir. Il a demandé un devis à la société France Réseaux, spécialiste de ce genre de travaux qui s'élève à 2 751.74 € HT, soit 3 300 € TTC.

M. MESANGE estime que le devis est très correct pour les prestations, mais reste estimatif, sachant que cette société intervient dans de nombreuses communes de la C.A.T.V. Une réflexion sera faite sous l'expertise de M. Thierry MESANGE, au sein de la CATV, pour l'ensemble des communes, afin que le R.G.P.D. (règlement général sur la protection des données) soit respecté et de toute fiabilité. Villiers fait partie des communes qui seront auditées pour définir les besoins d'un adressage abouti. En effet, celui-ci est indispensable à l'installation de la fibre. Des formations seront proposées au sein de la C.A.T.V pour toutes ces mises en place. Mme MERAUD demande s'il est possible de concentrer toutes les lignes de la commune sur un seul standard. M. MESANGE répond par la négative.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis.

#### **4. Cœur de Village : approbation du nouveau projet**

Lors de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2020, il a été demandé au bureau d'études SATIVA de faire une nouvelle proposition d'aménagement concernant l'allée de la Vallée. M. MOREAU présente les décisions qui ont été prises lors de la réunion Cœur de village « allée de la vallée », réunie le 8.02, avant le Conseil Municipal. Un projet global a été proposé par SATIVA pour l'aménagement de l'allée de la Vallée : éclairage, revêtement de l'allée, installation de jeux pour enfants et agrès pour adultes, restauration du portail et des grilles, plantations d'arbustes et fleurs, sur le thème « un monde féérique », pour un montant global TTC de 105 961.20 € TTC.de

Il propose d'adopter uniquement la partie travaux de l'avant-projet qui est subventionnable, pour un total de 59 821 € HT soit 71 785.20 € TTC:

- Les réseaux et l'éclairage pour 16 720.00 € HT, soit 20 064 € TTC
- La préparation et le revêtement pour 23 575 € HT, soit 28 290 € TTC
- La repose des bancs existants pour 540 € HT, soit 648 € TTC
- La fourniture et la pose de potelet amovible fonte pour 320 € HT, soit 384 € TTC
- Les plantations pour 13 966 € HT, soit 16 759.20 € TTC
- La restauration et la remise en peinture du portail de l'allée de la Vallée pour 4 700 € HT, soit 5 640 € TTC

La partie mobilier (non subventionnable), n'est pas retenue dans un premier temps. Ces nouveaux choix feront l'objet d'une réflexion de la commission, peut-être revue à la baisse et une partie sera éventuellement envisagée en régie.

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet, d'un montant de 59 821 € HT, soit 71 785.20 € TTC mais se réserve le choix du mobilier et de la thématique proposée.

Le dossier retenu sera envoyé pour les demandes de subventions.

#### **5. Jurés d'assises : tirage au sort pour 2022**

Suite à la sollicitation du Préfet, le conseil doit procéder au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2022. Outre la condition d'être titulaire des droits civiques, seuls peuvent être tirés au sort les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans, l'année qui suit le tirage au sort, soit les personnes nées avant 1998. En outre, les électeurs inscrits mais qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale sur le département ne peuvent être retenus.

Mme CANY, benjamine du Conseil a tiré au sort les trois personnes suivantes :

- N° 691 : M. NORGUET Claude, 11, rue de Courtozé
- N° 283 : M. DESIRE Hubert, 12, rue du Coudray
- N° 700 : M. OURCEAU André, 4, avenue Ronsard

#### **6. Communauté d'agglomération Territoires Vendômois : rapport du S.P.A.N.C (Service Public d'Assainissement non collectif)**

M. le Maire présente le rapport annuel 2019 du S.P.A.N.C (Service Public d'Assainissement non collectif) établi par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. Sur Villiers-sur-Loir, seules 5 habitations sont en assainissement non collectif (3 au Moulin de Chantereine et 2 à Villechâtain) . La commune est très bien desservie en assainissement collectif. Ceci s'explique par le regroupement des habitations autour du bourg.

Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

#### **7. Affaires diverses**

##### **Club Créa :**

M. le Maire fait part du courrier du Club Créa qui souhaite fabriquer des abeilles et de les installer dans les différents massifs de la commune, du 20 mars jusqu'à la fin de l'été.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Arbres cœur de village**

Mme CANY demande des précisions sur les plantations de la place cette semaine. Les arbres replantés cette semaine remplacent ceux qui n'ont pas résisté à la sécheresse de l'été. L'arbre de la partie centrale de la place a été déplacé d'un mètre car il était dans l'axe du château de Rochambeau. Un tilleul a remplacé le magnolia devant l'église et celui-ci a été replanté devant le salon de coiffure.

#### **Parking salon coiffure**

Mme MESANGE souhaiterait qu'une, voire deux places de parking soient réalisées devant le salon de coiffure. L'infirmière et ses patients doivent trop souvent se garer sur le trottoir. Une réflexion sera engagée à ce sujet.

#### **Château d'Eau**

M. LECOSSIER indique que M. CORMIER, lors d'une visite de contrôle, s'est aperçu qu'il n'y avait plus d'électricité à la station de pompage. La C.A.T.V. a diagnostiqué un problème d'isolement sur la pompe immergée. La C.A.T.V. assurant le remplissage de notre château d'eau avec de l'eau en provenance de Naveil, la gestion étant manuelle, nous avons constaté lors des opérations de remplissage, des écoulements de trop plein d'eau dans le réseau d'eaux pluviales rue du Château d'Eau. Nous sommes connectés actuellement sur le réseau de Mazangé.

D'autre part, le château d'eau a été totalement vidé pour le nettoyage du réservoir organisé par la CATV.

Nous n'avons toujours pas à ce jour le délai de livraison de la nouvelle pompe et son installation pour revenir à la normale.

Mme MÉRAUD rappelle que lorsque l'eau était en régie, il y avait toujours une pompe d'avance en cas de problème.

### **8. Rénovation toiture de l'église**

Mme TAILLARD fait part de la venue de M. RUEL, Architecte, il y a deux semaines, pour affiner son projet de rénovation de la toiture de l'église. Avant 1900, le toit de l'église était semble-t-il en tuile, sauf le clocher, qui était en ardoise. De plus, il a demandé l'intervention d'un charpentier, afin de faire un constat de la charpente de l'église et après inspection de celui-ci, il ressort que la charpente est plutôt en bon état.

Le Conseil Municipal devra faire le choix entre maintenir une toiture en ardoise ou de couvrir en tuile. La tuile est fabriquée de façon artisanale à LIMOGES et coûterait moins cher (moins de travail d'accrochage) et l'ardoise est produite en Espagne. M. RUEL a contacté la DRAC qui n'a pas d'avis arrêté dans un premier temps. Une première réflexion s'engage sur les avantages et les inconvénients de la tuile ou de l'ardoise (fragilité – facilité de remplacement.). La toiture pourrait être en tuile et le clocher en ardoise.

M. LECOSSIER est allé voir les églises de Boursay, de Choue, Bouffry, Souvigny, couvertes en tuiles, a remarqué qu'elles sont recouvertes de mousse.

Mme TAILLARD a demandé à M. RUEL de faire un devis tuile et un devis ardoise. Il va faire une simulation photo des deux projets.

Mme MERAUD demande si le Conseil Municipal choisit la tuile, les deux sacristies seraient refaites car la toiture a été faite récemment. Elle évoque la qualité du mobilier religieux dont la protection doit être assurée. Mme LEBEDEL, de la DRAC, devra être contactée.

### **9. Bulletin Municipal :**

Mme TAILLARD et M. SALOU informent que le bulletin municipal est paru. Chaque Conseiller est invité à récupérer son paquet à distribuer.

La séance est close à 21 h 50.

  
**Le Maire**  
**Albert PIGOREAU**